34.

60.

# **BIOGRAPHIE**

DU

# VÉNÉRABLE MATHIAS WILL

CHANOINE CAPITULAIRE DE SION DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET EN THÉOLOGIE,

SUIVIE

d'une notice sur les exhumations à Valère en Juillet 1875

PAR LE

Père Laurent Burgener de l'Ordre de St-François.

(Avec permission des Supérieurs).

Prix: 50 cent.

75 - 65 - 600

SION Imprimerie L. Schmid.

875

1

Aimé de Dieu et des hommes, sa mémoire est en bénédiction.

Eccl. 45. 1.





## Avant-propos.

J'avais souvent entendu dire que la dépouille mortelle du Vénérable Chanoine M. Will avait été furtivement enlevée de la chapelle de Ste-Catherine à Valère, où elle reposait. Sa tombe devait avoir été ouverte une première fois en 1798 par les Français, qui espéraient y trouver quelque trésor. Plus tard le Rme Vicaire-général Etienne Julier (décédé le 3 août 1829) en ordonna l'ouverture; elle se trouva vide. Mgr Pierre-Joseph de Preux, mort dernièrement évêque de Sion, et M. Maurice Machoud, chanoine capitulaire, tous deux alors professeurs de théologie, m'ont raconté ce que je viens de dire. Aujourd'hui la lumière s'est faite. Le 26 juillet 1875, des maçons, réparant le dallage de l'église de Ste-Marie, à Valère, rencontrèrent une crypte recouverte de pierres tumulaires, près de l'autel de la Ste-Vierge, renfermant un cercueil parfaitement conservé, dans lequel on trouva le corps d'un ecclésiastique dans un état merveilleux de conservation. Une barbe noire, taillée à la mode des anciens temps, encadrait son visage. Il tenait dans ses mains un chapelet avec une croix grecque. Il mesurait à peu près six pieds, et était recouvert na entier d'une soutane noire. Le bruit de cette découverte se répandit en un clin-d'œil, il attira une multitude de gens. Les opinions les plus diverses se firent jour concernant l'identité du mort. Pour les uns, c'était le corps d'un saint; d'autres, partageant cette manière de voir, le désignait d'une manière plus spéciale comme celui du Vénérable Will, qu'on devait avoir soustrait à sa première tombe. Un grand nombre voulaient reconnaître dans ce corps celui de l'évèque Heuri Asperling de Rarogne, qui avait voulu être enterré près de son cousin Guillaume de Rarogne, évèque de Sion 1). Cette

Comme nous venons de le constater, quelques personnes, à la vue du corps découvert le 28 juillet, l'avaient pris pour celui de Henri Asperling, supposition que nous croyons dénuée de tout fondement. Il est difficile d'admettre qu'on l'ait enseveli sans aucun des insignes épiscopaux, Il était évêque et reconnu comme

<sup>(1)</sup> L'année du Grand-Jubilé 1450, le pape Nicolas V avait cité à Rome l'évêque Guillaume de Rarogne afin qu'il se justifiât de l'accusation portée contre lui d'avoir apposé sa signature à une cession de ses droits principaux de souverain qu'une troupe de patriotes avait exigée de lai à Naters, le 28 janvier 1446. Le Prélat, en cédant à la violence, avait néanmoins protesté qu'il n'entendait point que ses successeurs dussent souffrir de cette cession. Il s'était préparé une sépulture à Valère, dans l'église de Ste-Marie, non loin du mur en face de l'autel de St-Sébastien. Il mourut en revenant de Rome, à Palanza, près du lac Majeur, le 11 janvier 1451. Son cousin Henri Asperling, Grand-Doyen, fit arriver le cadavre de son parent pour lui donner la sépulture qu'il s'était choisie. Le 22 janvier de la même année déjà le Chapitre avait eu hâte de lui désigner un successeur dans la personne de son cousin pour prévenir le choix d'un étranger. De graves difficultés surgirent à l'occasion de cette élection, le pape Nicolas V ayant de son côté nommé administrateur du diocèse Guillaume Huhn d'Estaing, docteur dans les deux droits, archidiacre de Verdun et de Mayence, qui avait assisté au concile de Bâle et donné sa voix à l'antipape Félix V. Celui-ci l'avait élevé à la dignité de cardinal de Ste-Sabine. Cependant d'Estaing renonça à ses droits en 1454, en faveur de Henri Asperling, et se rendit à Rome où il mourut le 28 octobre 1455. Le pape confirma alors l'election de Henri Asperling qui n'ayant accepté qu'après avoir obtenu rétrocession de tous les droits enlevés à son prédécesseur, administra son diocèse avec autant d'habilité que de prudence, se gagna l'affection de tous et fit renouveler d'anciens traités avec François de Sforza, duc de Milan. Il mourut le 15 décembre 1457 et fut enterré auprès de son consin Guillaume, selon qu'il en avait témoigné le désir.

divergence d'opinions fut la cause de la résolution qu'on prit d'ouvrir la tombe du chanoine Will, afin de faire disparaître toute incertitude qui régnait au sujet de sa première tombe. A cet effet, M. le Grand-Doyen Pierre-Antoine de Preux, Vicaire capitulaire, désigna MM. les chanoines François Blatter, grand-sacristain, directeur du Séminaire; François de Stockalper de la Tour,

tel par Rome et par tout le diocèse. Il est probable qu'il a reçu la consécration épiscopale, et puisqu'on a trouvé dans la tombe de son cousin ces insignes, pourquoi ne les retrouverait-on pas dans la sienne? Mais où peut bien se trouver sa dépouille mortelle? On ne peut douter que sous les dalles de l'église il se trouve encore bien des tombes. Une grande pierre tumulaire qu'on voit près du mur et non loin de la tombe de Guillaume, indique la présence de plusieurs sépultures. Lorsqu'on descella l'énorme dalle, qui couvrait la tombe de Guillaume, on découvrit d'autres pierres tumulaires formant une espèce de couverture. C'est après les avoir enlevées que l'on arriva à la fosse ét au cercueil grossièrement travaillé et bien conservé de l'évêque Guillaume. Un cadavre en pleine décomposition gisait sur le couvercle du cercueil. Comment reconnaître l'identité de ce dernier et celle de l'ecclésiastique découvert si récemment? Nous croyons savoir de source certaine que le volumineux manuscrit in-folio appelé le Domherren-Buch, qui est déposé chez le Grand-Chantre, peut nous fournir des éclaircissements. Il est vraisembable que ce dernier corps est celui du chanoine Antoine Imwinkelried, d'Obergesteln, de pieuse mémoire, qui, au début de sa carrière ecclésiastique, avait été recteur de l'autel de Notre-Dame de Compassion, à la Cathédrale, puis curé de Stalden de 1674 à 1684, et enfin nommé chanoine capitulaire le 19 novembre 1684 et Grand-Sacristain en 1698. Il mourut le 25 octobre 1706 et fut enterré à Valère, devant l'autel de la Ste-Vierge. Pieux et savant, docteur en théologie, il avait été grand ami du chanome M. Will, et l'un et l'autre ils ont rehaussé l'éclat du Chapitre.

Les nobles de Rarggne résidaient dans leur château, les Asperling ou Asperlini à Turtig. Le blason des premiers consiste en une aigle noire sur champ d'or; les armes des seconds portent un lion bleu rouge, debout, couronné, sur champ d'or. (Conf. Chronique suisse de Stumpf. — Armor. histor. du Valais, par d'Angreville.

curé de ville; Franç.-Xav. In-Albon, cérémoniaire, professeur de philosophie et préfet du collége; Jean Florey, chanoine, comme témoins de l'exhumation proposée, et M. Charles Bonvin, célèbre docteur de Sion, fut chargé d'y présider. Le 27 juillet 1875, la pierre tumulaire près de la grille de la chapelle de Ste-Catherine fut enlevée. Cette pierre porte le distique suivant, presque illisible:

Hic jacet Exorcista potens mirumque juvamen Aegrorum membris, ecclesiæque decus. 1696.

Un corps s'y trouvait; mais avant d'y arriver, il fallut enlever un amas de débris que renfermait décida alors une espèce de tombeau. On remettre au lendemain, à une heure de relevée. continuation de ces fouilles et l'on referma la grille. Au jour convenu et à l'heure fixée, en témoins nommés des ci - dessus . le docteur, étant descendu dans le caveau, se mit à en sortir la terre qui s'y trouvait, en mençant dans la direction des pieds; il s'acquitta de sa tâche avec beaucoup de précautions, faisant placer systématiquement les ossements qu'il sortait. Lorsqu'il mit la tête à jour, plusieurs des assistants s'écrièrent avec émotion : « C'est là la tête du Chanoine Will, telle que ses portraits la représentent. » Il fut ainsi constaté qu'il n'avait pas été touché aux restes du Vénérable, que rien n'en avait été soustrait: tous ceux qui s'imaginaient être en possession de quelques-unes de ses reliques devaient être cruellement désabusés; si relique il v a, ce ne peut être que des objets qui ont servi à son usage, tel que le cilice qu'il portait la chair nue. La tombe ayant été trouvée intacte, il ne pouvait être question d'ossements en fait de reliques. Là-dessus, le R<sup>me</sup> Administrateur, les témoins et le docteur dressèrent procès-verbal, sous forme d'un document authentique, muni de leurs signatures, daté du 3 août 1875, qu'on renferma sous sceau officiel dans une fiole pour être déposée avec les ossements du Vénérable dans un nouveau cercueil, afin qu'à l'avenir l'identité du défunt pût être facilement constatée. Ce cercueil fut descendu le 4 août 1875 dans la même tombe en présence de plusieurs personnes ecclésiastiques et laïques, et on la recouvrit de la même pierre tumulaire. Ce cercueil de forme ovale, coloré en noir, avec bordures jaunes, est un peu plus grand que celui d'un enfant. Le couvercle, orné d'une croix blanche dans toute sa longueur, porte des ossements en sautoir en dessous d'un crâne.

C'est ainsi qu'après 179 ans révolus le Chanoine est devenu l'objet d'un témoignage nouveau et signalé de la profonde vénération que l'on a pour sa mémoire. La parole du Psalmiste s'est accomplie en lui. «La mémoire du juste sera éternelle.» Ps. 111, 7

### Biographie du Vénérable Mathias Will, Chanoine Capitulaire de Sion.

I.

Ils sont nombreux les membres du V. Chapitre de Sion dont la renommée a franchi les frontières du pays et dont il est fait la plus honorable mention dans l'histoire (1). C'est de son sein qu'ont été

<sup>(1)</sup> La date de l'érection du Chapitre ne peut être précisée. Il est permis peut-être de la faire remonter à la seconde moitié du dixième siècle, au moins mention est faite vers le milieu du onzième siècle de divers membres du chapitre: ainsi en 1043 de Warnerus, Randolphus, Arembertus, Pappo, Rainzo, Abel, Rudolphus en 1045; de Durandus en 1052; de Desiderius, secrétaire de l'évêque également en 1052; de Stephanus Guielmus, Aymo, Anselmus, etc., anno 1054. (Vid. J.-C. d'Angreville.)

tirés la plupart des évêques qui ont illustré le siège de Sion. Le Chapitre compte parmi ses membres nombre de savants qui ont acquis leur érudition dans les universités et les séminaires. C'est surtout pendant le 17<sup>me</sup> siècle que des hommes éminents, véritablement animés de l'esprit de Dieu, en ont été l'ornement, édifiant le peuple par leurs vertus, et empressés à ramener dans la bonne voie et à y faire progresser tous ceux qui s'en étaient écartés. Le Vénérable Mathias Will a pris parmi eux une place éminente.

M. Will naquit, ainsi que nous le trouvons dans les archives de l'évêché, à Glis en 1612; il fut baptisé à Naters. Le registre actuel des baptêmes de Naters ne remonte qu'à l'année 1625, c'est-à-dire treize ans après que le V. Will y fut baptisé. Le registre, où son baptême a été inscrit, a disparu lors de la révolution française. (Communiqué par M. le Curé Borter.) Du côté du père, il était originaire de Schwendi, paroisse de Sarnen, canton d'Unterwalden. Sa mère était de la famille des Dietzig, de Brigue. Il se fit remarquer dès son enfance par son esprit d'obéissance, par la modestie de ses manières, et surtout par sa grande soumission à la volonté de ses parents. Ceux-ci, loin de contrarier le goût très-prononcé qu'il témoignait pour l'étude, le favorisaient en lui laissant tout loisir de s'y vouer. Il commenca ses études à Brigue pour les continuer à Fribourg en Suisse. Il s'v distingua par son application, par sa piété; et sa conduite humble et pleine de modestie lui attirèrent les sympathies de ses maîtres et de ses condisciples. Aussi revêtit-il la charge de préfet de la congrégation de la Ste-Vierge, dont il devint un véritable ornement. Nous ne saurions dire s'il passa de longues années à Fribourg; tout ce que nous savons, c'est qu'il y fit ses études, et obtint le doctorat

à l'étranger. Nous voyons figurer son nom en qualité de docteur en philosophie et en théologie dans plusieurs actes et manuscrits de la maison de Géronde, de 1646 à 1649. Nous avons le droit de supposer qu'il a fait une partie de ses études à Rome, au Collége germanique, à Milan, à Vienne et à Fribourg en Brisgau, dont l'université était alors célèbre et où bon nombre de Valaisans vaquaient aux études théologiques. Xavier Gottsponer en est revenu à une époque plus rapprochée de nous avec le bonnet de docteur. Nous ne pourrions indiquer non plus en quel endroit M. Will célébra sa première messe, n'ayant trouvé aucun renseignement à ce sujet.

#### II.

M. Will débuta dans la carrière ecclésiastique en qualité de recteur de l'hôpital de Brigue. Il fut, en l'année 1641, à Saas, parrain d'un enfant dont le père s'appelait Mathias Anthanmatten, et la mère était une Dietzig, de Brigue, et proche parente de la mère de notre Vénérable (¹). Dans son empressement à obliger tout le monde, il ne se refusait jamais à ce genre de service. Les registres de Glis en font foi en plus d'un endroit. Outre la desservance de l'hôpital, il administrait en 1642 la paroisse de Glis. Il y bénit dix mariages (²). Au mois de novembre de la même année, il remit sa charge entre les mains de M. Gaspard Imboden, de Conches, nommé premier curé de Glis. L'année

<sup>(1)</sup> Registres de la paroisse de Saas. — Zurbrigen, surveillant. Hist. de la vallée de Saas, ms.

<sup>(2)</sup> Registres matrim. de Glis.

suivante (1643), il fut placé à la tête des écoles de Sion. M. Adrien III de Riedmatten le nomma administrateur de la maison de Géronde, et le Chapitre l'éleva à la dignité de chanoine honoraire. Nous ne savons combien de temps il passa à Géronde. Au moins en 1649 il était encore chargé de l'administration de cette maison (1). Il fut ensuite appelé à Musot, dont il fut le premier curé (2). Les livres qu'il donna plus tard à la chapellenie de Sierre en témoignent. Ces livres portent ces mots à la première page: De la bibliothèque du bénéfice de Musot fondée par le Très-Révérend et illustre M. Mathias Will, Grand-Chantre de Sion, 1673. Musot s'est toujours souvenu avec reconnaissance de son premier pasteur et conserve son portrait dans sa chapelle. M. Will, appelé bientòt à

<sup>(1)</sup> De Rivaz, Chan. VII vcl. pag, 430 ms.

<sup>(2)</sup> M. Will n'a pas fondé la paroisse de Musot, qui relevait de l'ancienne paroisse de Willa dont elle peut être considérée comme la fille. Des difficultés s'élevèrent entre elles; elles furent tranchées le 19 mars 1509 par le Cardinal Schinner, à la Majorie, au moyen de mesures conciliatrices qui réglaient la célébration du service divin aux principales fêtes et précisaient le montant des revenus des deux paroisses (arch. de Valère). La paroisse de Musot, dédiée à St-Sébastien, était pauvre, les revenus du bénéfice minimes, et un bénéficier n'y pouvait exister sans contracter des dettes. Le bon Will en eut pitié, améliora le bénéfice, avant de le quitter pour Louèche, lui donna un recteur et en fut regardé des ce moment comme le patron. Le bénéficier souscrivait des actes ainsi: « Bénéficier du R. Mathias Will, chanoine capitulaire de Sion. » Nous pouvons mentionner parmi les noms de ses bénéficiers celui de Werlen qui, le 4 juillet 1677, fut parrain d'un enfant des nobles époux J.-Antoine de Platea et Christine Dirren de Sierre. Nous lisons ces mots dans le registre des baptêmes: " Patrinus fuit pius et doctus Dominus Joannes Werlen, Rector beneficii perillustrissimi D. Cantoris Mattiæ Will, canonici Sedunensis. " Ce qui précède nous donne l'explication du concours qu'il prêta à Mgr Adrien V de Riedmatten à l'occasion du partage du bénéfice de Musot et des dispositions qu'il prit touchant les biens et les capitaux en faveur de la paroisse de Venthone et de la chapellenie de Sierre, etc.

Louèche, n'y résida que peu de temps. Il arriva à la fin de l'automne de 1651 à Louèche où il se sentait appelé par la volonté de Dieu. La preuve de la certitude de cette date, nous la trouvons dans ces lignes de sa main, qui figurent au registre des baptêmes de cette paroisse : « Moi, Mathias Will, curé actuel de l'église de Ste-Etienne à Louèche. j'ai baptisé le 18 novembre 1651 une enfant que j'ai nommée Catherine, fille des époux Jean Friart de Salgesch et Marguerite Burkard de Bratch... C'est le premier enfant que j'ai baptisé. » A son arrivée, le bon curé avait trouvé la paroisse de Louèche dans un état déplorable. Son prédécesseur, Michel Ritter, un apostat, avait laissé les registres en désordre, ainsi que bien d'autres choses. Aussi que d'abus à redresser, que de désordres à réprimer sous le rapport temporel aussi bien que spirituel! M. Will songea avant tout à mettre en ordre les registres; outre le registre des baptèmes, il en procura un autre qu'il légua à l'église. C'est dans ce dernier livre que nous lisons ces mots écrits de la main de M. Jean Decumbis, curé de Louèche de 1703 à 1704 : « Ce livre a été donné par Mathias Will qui m'a baptisé le 3 juillet 1652. » M. Will déploya le plus grand zèle à remplir ses devoirs de curé, et il fut efficacement secondé par Michel Féliser, son chapelain, et Jean Henri Mötz, maître d'école, deux ecclésiastiques de grand talent et dignes de tout respect. Rien ne fut négligé soit pour l'instruction du peuple, soit pour la fréquentation des sacrements. Il chercha de toutes ses forces à faire observer les commandements de Dieu et de l'Eglise, et déclara une guerre implacable aux vices et surtout aux fréquentations défendues.

#### III.

Tout pasteur qui n'est pas un mercenaire, mais qui, en toute piété et fidélité, paît ses brebis, les protège et les met à l'abri de la dent du loup. doit s'attendre aux coups de l'envie, aux atteintes de la calomnie de la part des méchants. Tel fut le sort de M. Will. Une malheureuse fille, originaire d'Inden, dit-on, avait déposé, sur le conseil de son séducteur, à la porte de M. Will le fruit de son crime, et eut l'impudence d'en imputer la paternité au curé lui-même, qui n'avait cessé d'exhorter ces coupables à se séparer ou à se marier, afin de mettre fin à un désordre qui était devenu un scandale public. C'est par la plus noire calomnie que cette malheureuse fille avait répondu ainsi à ses remontrances paternelles. Le pieux pasteur garda le silence, poussa l'indulgence jusqu'à se montrer prêt à se charger de l'éducation de l'enfant. Cette affreuse calomnie trouva malheuseusement un écho parmi les paroissiens. Les relations criminelles, qui avaient amené l'apostasie du dernier curé, les y avaient disposés. Une assemblée tumultueuse eut lieu un dimanche en pleine place publique, et la déchéance du curé fut prononcée. D'un endroit écarté, où il se tenait avec son sacristain, le curé entendait retentir les imputations les plus noires à son adresse. Son compagnon s'offrit à y aller prendre sa défense. Gardez-vous en bien, lui répondit le pauvre curé, vous pourriez en pâtir. C'est en Dieu que je mets toute ma confiance; c'est lui que j'ai choisi pour mon défenseur. » La famille de Werra paraît n'avoir presque pas pris part à ce cruel incident. Du moins, le pasteur persécuté ne cessa pas d'entretenir avec elle des rapports pleins d'affection. On ne saurait douter qu'il se trouvât plus d'un paroissien qui l'aimait et l'estimait; mais,

hélas! en pareilles occurrences, c'est la crainte qui domine. C'est probablement pendant l'été de 1654 qu'il fut ainsi éconduit de Louèche, puisque l'année suivante nous le trouvons membre résidant du chapitre de Sion. En effet, il figure comme témoin du contrat passé le 15 janvier 1655 entre Mgr Adrien IV de Riedmatten et l'imprimeur Louis Schreiber au sujet de l'impression de la vie du roi St-Sigismond, martyr. La rédaction de ce contrat. se termine par ces mots: « Ainsi conclu au château de Sa Grandeur l'Evêque, étant présents M. l'Official et M. le Ra Chanoine capitulaire de Sion, Mathias Will. » On laissa quelque temps sans curé la paroisse de Louèche afin d'amener à bonne fin l'instruction de la malheureuse affaire dont nous venons de parler. Il serait difficile d'indiquer d'une manière plus précise la date du départ de M. Will de Louèche, les gens de cette paroisse ayant eu soin de ne rien laisser par écrit sur cette affaire. Aucune inscription non plus n'a été faite dans les registres de paroisse du 9 janvier au 16 octobre 1655. Le curé innocent quitta cette paroisse n'ayant que son bréviaire et son bâton, accompagné de sa mère, et, comme on le raconte, poursuivi des invectives de gens tarés jusqu'à un endroit nommé Ringacker. Il y laissa pour un temps la riche bibliothèque dont le chanoine Gertschen lui avait fait don en 1653. Il fut reçu froidement(1) à Sion par les

<sup>(1)</sup> Deux chanoines seuls ne purent croire à ces bruits scandaleux. L'un de ces deux fut M. Mathieu Molitor (Müller) lié avec M. Will d'une ancienue amitié et plein de vénération pour lui à cause de sa grande piété. Il était originaire de Thann, en Alsace, ville appartenant alors au diocèse de Bâle. La guerre de trente ans ayant éclaté à l'époque de ses études, il se fit agréger au diocèse de Sion pour recevoir la prêtrise, et fut bientôt nommé chanoine de la cathédrale. Plein de science et de piété, il vivait avec M. Will sur le pied de la plus étroite amitié, aspirant l'un et l'autre à une haute perfection. Il mourut en

chanoines qui lui faisaient un reproche de ne s'être pas défendu contre l'accusation portée contre lui, et il ne lui fut pas permis d'entrer en jouissance de son bénéfice. On lui accorda cependant à cause de sa pauvreté la prébende de recteur du St-Rosaire. Il est facile de se faire une idée des souffrances morales qu'il devait endurer en se voyant passer aux yeux du public ou comme un hypocrite affublé du manteau d'une grande piété ou comme un ecclésiastique perdu de mœurs. Dieu vint à son assistance en permettant que sa calomniatrice tombât dangereusement malade. Dans cette extrémité elle ne voulut point paraître devant Dieu chargée d'un tel crime. Elle fit en présence de M. Henri Mötz, successeur de M. Will, et devant d'autres témoins l'aveu formel de sa faute, en déclarant M. Will innocent et mettant à découvert la trame infâme qu'elle avait ourdie de concert avec son séducteur. Elle alla bientôt, paraît-il, après cet aveu, rendre compte de sa vie au Juge suprême. Son complice tomba en proie au mépris public. La noirceur de son crime le lui méritait amplement. Les habitants de Louèche jugèrent à propos de faire réparation de leurs procédés marqués au coin de tant de légèreté et de manque de réflexion envers leur ancien pasteur. Ils lui envoyèrent une députation chargée de lui faire amende honorable et de le supplier de revenir au milieu d'eux. Mais le vénérable prêtre s'était promis de n'en rien faire. Le Chapitre s'empressa de le recevoir dans son sein, et il alla occuper à Valère la maison qui lui était désignée. Il dut recourir à certaines démarches auprès du

odeur de sainteté le 11 avril 1668 à Sion, dans la nouvelle maison capitulaire, et fut enseveli dans l'église cathédrale devant l'autel de St-Laurent, Si grande était sa réputation de sainteté que le Chapitre défendit de toucher à sa tombe sans une autorisation formelle. (Archives de Valère. — Voyez mon Helvetia Sancta, T. II. page 49-52.)

Chapitre réuni à la Tour impériale (¹) pour entrer en pleine jouissance des revenus de sa prébende, et demanda l'entrée en possession de certaines propriétés y attachées, c'est-à-dire le terrain de Langassy, le vignoble de Molignon au levant, une portion du grand verger, un jardin situé derrière la Cathédrale, un commun au Champ-sec (²), tous biens légués au Chapitre par les chanoines Jean Gertschen, D' De Schalen et Apertet (³).

#### IV.

Grâce à ses éminentes qualités et à son talent administratif, le chanoine Will était appelé à rendre au chapitre les plus grands services. De nombreuses missions lui sont confiées; partout, sauf à Louèche, des affaires à traiter lui sont remises. L'abbé de St-Maurice Pierre Maurice d'Odet, l'un de ceux qui ont principalement coopéré à la réforme de la maison dont il était le chef, se trouvant en division avec ses confrères, M. Will reçoit en 1656 de l'évêque Adrien IV de Riedmatten l'ordre de prendre par écrit connaissance de la situation pour en référer au chargé d'affaires du St-Siége (4). Le

<sup>(1)</sup> L'ancienne maison capitulaire, qui occupait le même site que la maison du chapitre d'aujourd'hui, est désignée dans les actes capitulaires sous le nom de Turris Imperialis, en souvenir de Charlemagne, bienfaiteur insigne du diocèse de Sion. Une donation faite par cet empereur s'appelle donatio Carolina.

<sup>(2)</sup> Champ-sec, situé entre le pont du Rhône et Bramois, la plus belle plaine du Valais, est désigné du nom de campus siccus, ou campi sicci dans les anciens documents.

<sup>(3)</sup> Archives capitulaires de Sion.

<sup>(4)</sup> Archives de l'évêché de Sion.

6 décembre 1658, M. Will assiste à une séance tenue dans la maison capitulaire, dans laquelle on discutait la réponse à faire aux RR. PP. Jésuites de Géronde, qui avaient demandé à plusieurs reprises la remise de la clef d'une boîte contenant des reliques de saints et des objets précieux. Il fut décidé, après mùres réfléxions, de ne pas obtempérer à cette requête, afin de ne pas donner aux Carmes, s'ils revenaient, lieu de se plaindre. En revanche, certains droits furent accordés aux Révérends Pères et protection leur fut promise. M. Will prit également part à bien des transactions, qui eurent lieu dans les années 1660, 64 et 65, à propos de cette maison religieuse, entre l'évêque et les Jésuites (1). L'année 1659, il fut nommé fabricier de la cathédrale, et confirmé dans cette charge en Les devoirs de cette charge, qu'il fallait remplir pendant deux ans, consistaient à retirer des intérêts échus, à placer des capitaux, à faire les réparations nécessaires, à engager et à payer les ouvriers, etc. M. Will s'acquitta consciencieusement de ces devoirs. tout en se montrant plein d'indulgence envers les débiteurs qui étaient pauvres. Aussi acquitta-t-il, lorsqu'il en fut déchargé, de ses propres deniers des intérêts arriérés dûs au Chapitre. Il avait, simultanément avec cet office, rempli celui de ministralis capituli, dignité qui l'obligeait à assister les dignitaires du Chapitre dans les difficultés, à leur prêter aide dans la conclusion des contrats et traités. Ainsi, il existe plusieurs actes à la rédaction desquels il avait été présent, concernant Glis, Gamsen et plus particulièrement Naters. Le ministralis tirait annuellement vingt écus des revenus du Chapitre; par contre, il devait le jeudi-gras donner un repas frugal aux membres du chapitre. Le tour de

<sup>(1)</sup> Archives de Géronde.

s'acquitter de cette servitude étant venu pour M. Will, il pria le chapitre réuni le 22 février 1658, de bien vouloir l'en exempter, la maladie de sa mère l'empêchant de le recevoir (1). Cette femme, aussi vénérable par sa piété que par son grand âge, avait été brisée par les évènements de Louèche. Elle aimait tendrement son fils, qui la chérissait. Elle voulut rester auprès de lui jusqu'à sa mort, qui arriva en 1650. Elle fut enterrée près de la cathédrale (2). Le 31 août 1661, le chapitre nomma M. Will fabricier de Ste-Marie de Valère et visiteur de la petite sacristie de la cathédrale et de la chapelle de St-George. Il devait, en outre de cette nouvelle charge, veiller à ce que les ornements de l'autel, les vêtements sacerdotaux, les vases sacrés fussent tenus en bon état. Le Grand-Doyen George Summermatter, vicaire général, convoqua le 2 juin 1662 les membres du chapitre pour leur annoncer que le poids d'une accusation grave contre les bonnes mœurs pesait sur le doyen de Valère qui avait déjà subi condamnation pour fautes pareilles (3).

<sup>(1)</sup> Archives du chapitre de Sion.

<sup>(2)</sup> On ne peut préciser le mois et le jour de sa mort, les registres ayant été tenus à cette époque d'une manière très-défectueuse. Le plus ancien registre de Sion ne remonte pas plus haut que l'année 1711. Lorsque Mgr Jean-Joseph Blatter, évêque de Sion de 1734 à 1752, fut nommé curé de ville en 1719, il trouva un registre mortuaire dont les inscriptions ne dataient que depuis huit ans. Un mouvement d'indignation lui fit écrire les lignes suivantes en tête de ce registre qui se trouve encore dans la maison du curé : "Ego Joannes Josephus Blatter, canonicus Sedunensis, nunc 1719 die 28 Febr. institutus parochus Sedunensis, a prædecessore meo altum librum mortuorum non habere potui; unde continuavi in hunc librum ponere nomina eorum, qui tempore curæ meæ mortui sunt."

<sup>(3)</sup> Je passe le nom de ce doyen sous silence. Il sera facile, en compulsant les registres, de savoir qui était doyen de 1642 à 1662. — Les affaires ordinaires du chapitre se traitaient à la Tour Impériale, les questions criminelles à Valère dans une salle ad hoc. Nous en trouvons la preuve dans la rédaction de plusieurs actes capitulaires.

On décida de se réunir le neuf juin dans la grande salle de Valère pour y entendre l'accusé. Celui-ci ayant paru, le Grand-Doyen ouvrit la séance en lui adressant ces paroles : « Vous êtes accusé de plusieurs faits contraires à la morale par une personne qui en a répandu le bruit. Plusieurs fois déjà, je vous avais paternellement averti en présence du Rd chanoine Will d'éloigner de votre demeure des personnes suspectes. Malheureusement avertissements ont été inutiles; bien plus, vous vous êtes raidi contre mes remontrances. L'honneur du chapitre exige que nous agissions, et que nous vous déposions de votre dignité. » L'accusé, ayant entendu ces paroles, demanda, puisque les membres du chapitre siégeaient là comme ses juges. qu'on lui donnât un avocat dans la personne du chanoine Will; ce qui lui fut accordé. M. Will se levant, chercha à couvrir son client du manteau de la charité, entreprit sa défense dans un discours remarquable, qu'il termina par ces paroles qui évidemment renferment une allusion à sa propre personne: « Qui de vous peut ignorer que plus d'une fois des ecclésiastiques innocents ont été en butte aux plus noires colomnies. » Ici malheureusement les preuves de culpabilité étaient trop nombreuses et trop manifestes. Le chapitre exigea de l'accusé un aveu solennel de ses fautes sous menace d'instruire son procès à fond, en prenant information de tous ses actes en détail, ce qui ne pouvait aboutir qu'à le couvrir d'une plus grande ignominie. Cette ouverture obligea l'accusé à changer de tactique. Il demanda à part les chanoines Rubini et Will pour les consulter. Ils ne purent que l'enga-ger, puisqu'il était évidemment coupable, à ne pas pousser sa défense plus loin, mais à demander sa démission de plein gré. Le doyen leur obéit, rentré dans la salle, il déclara renoncer à sa charge, priant cependant le chapitre de lui permettre à cause de son dénuement, de continuer pour une année encore à jouir des revenus de sa prébende. Le chapitre accéda à sa demande. Quelque temps après, sa santé délabrée força M. Will de présenter au chapitre une requête pour changer d'air afin de jouir de l'assistance du médecin et pour rétablir ses forces. Dans leur réunion du 27 juin, tenue à Valère, les chanoines firent droit à sa demande (¹).

La paroisse de Biel, district de Conches, avant décidé en 1679 de se procurer une nouvelle cloche, pria son curé Antoine Biderbost d'obtenir un fragment de la cloche de St-Théodule (2). Celui-ci en informa l'Official du chapitre, qui, se trouvant indisposé, chargea M. Will de prendre connaissance de sa missive et d'y répondre. M. Will, au nom du chapitre, envoya le fragment demandé accompagné de ces lignes : « Révérend, Pieux et Docte Messire, la paix de J.-C. soit avec vous! Le R<sup>me</sup> et Illustre Official, à qui vous vous êtes adressé en date du 22 de ce mois, étant indisposé, j'ai sur son ordre pris connaissance de votre lettre, ainsi que de la pieuse intention qu'ont vos paroissiens de faire fondre une nouvelle cloche; les Très-Révérends Chanoines capitulaires écoutent très-volontiers la louable demande de l'honorable commune et paroisse de Biel, qui a toujours été animée envers le Chapitre des plus bienveillantes dispositions. Aussi nous vous envoyons au nom des Très-Revérends et Honorables Chanoines capitulaires

<sup>(1)</sup> Les chanoines n'obtenaient que des congés très limités. Ils devaient les demander au Chapitre réuni en session périodique, sauf en des circonstances extraordinaires.

<sup>(2)</sup> On conserva longtemps à Valère les débris d'une cloche bénite par St-Théodule. On mêlait à la fonte des nouvelles cloches, appelées cloches contre les orages, l'un ou l'autre de ces fragments.

pour la très-honorée paroisse, avec nos salutations, un fragment d'airain de la cloche de St-Théodule afin que ce fragment puisse être mèlé à la fonte de la nouvelle cloche. Vous le trouverez accompagnant cette lettre, enveloppé dans un papier muni de mon sceau (¹), et de ma signature (²), tel qu'on l'a extrait du trésor des reliques à Valère. Nous entretenons l'espoir que la dévotion à St-Théodule, évêque du Valais et patron du pays, en prendra de l'accroissement parmi vos paroissiens, ainsi que les liens qui nous unissent en deviendront plus étroits. Donné à Sion le 22 septembre 1679, — de votre Révérence le très soumis serviteur en J.-C., Mathias Will, chanoine, et pro tempore procureur général. »

M. Will a revêtu presque toutes les dignités capitulaires: il a été Official, grand-Chantre, Procureur-général, Vidome de Cortona, Doyen de Valère, etc. Ce n'est pas seulement au Chapitre, mais également aux évêques, qu'il a rendu des services signalés, nommément à Adrien IV et Adrien V. Le premier le nomma son chancelier et son conseiller privé, lorsqu'il venait à peine d'entrer au chapitre. M. Will se fit un devoir de bien faire sentir à ce prélat qu'on ne pouvait améliorer les mœurs du peuple et mettre fin à bien des maux qu'en inculquant la nécessité de la fréquentation

<sup>(1)</sup> Son blason portait une croix de St-André sur champrouge surmontée d'une étoile d'argent, portant en dessous une sorte de trèfle avec point blanc. (Armorial d'Angreville.)

<sup>(2)</sup> On conserve cette lettre à Biel. L'écriture en est très-lisible. Il signe Will et non Wild, comme on écrit ce nom à Fribourg et ailleurs. Ce sont deux noms qui semblent appartenir à deux familles distinctes l'une de l'autre. Les armes des Wild consistent dans la figure d'un homme teint brunâtre, bras étendus, dans une main croissant or et dans l'autre étoile d'or sur champ d'azur. (Armorial historique du canton de Fribourg, par le P. Apollinaire, Capucin.)

du Sacrement de pénitence. Pour satisfaire à ses désirs, l'évêque envoya une circulaire, datée de la Maiorie 21 mars 1657, qui indiquait les cas réservés, défendait rigoureusement aux prêtres qui n'en avaient pas le pouvoir l'administration du Sacrement de pénitence, et désignait nominalement ceux qu'il en chargeait, entre autres M. Will, son chapelain épiscopal. Lorsque quelques années plus tard des difficultés s'élevèrent entre les communes de Chamoison et d'Ardon concernant les coupes de bois à faire pour l'endiguement du Rhône, l'évêque convogua des hommes des deux communes à St-Pierre-des-Clages, et sut concilier les deux partis. M. Will figure comme témoin dans les actes relatifs aux transactions qui eurent lieu à cette occasion. Aux yeux d'Adrien IV, son chancelier était un homme du plus grand mérite, un administrateur très-capable, dont le coucours lui paraissait indispensable. Aussi en fit-il son Vicaire-général. Le 19 novembre 1668, il créa en sa résidence de la Majorie le bénéfice de la Très-Sainte Trinité. Nous trouvons, entre autres signatures, celle de M. Will apposée à l'acte de cette fondation. M. Will fut également revêtu de la dignité de Vicaire général sous Adrien V, qu'il accompagnait dans ses tournées pastorales. Ainsi nous lisons que le 16 novembre 1687 il assistait l'évêque lors de la consécration de l'église de Ste-Catherine de Sierre (1). Il l'aida enfin de ses conseils à l'occasion de la répartition des revenus de la paroisse de Musot, dont une partie fut affectée à la paroisse de Venthône et une autre à la Chapellenie de Sierre, sauf une petite somme affectée au bénéfice du rectorat de St-Joseph, au même endroit (2).

<sup>(1)</sup> Ex actû Visit. Episc. 1687.

<sup>(2)</sup> On trouvera de plus amples détails dans les livres de fondations de Sierre.

V.

Le Vicaire-général Will, très-sympathique aux maisons religieuses, avait une prédilection pour les Jésuites. Non content d'être en correspondance avec ces RR. Pères, il allait les voir souvent. Il leur recommandait chaleureusement la bonne éducation de la jeunesse studieuse, sachant que l'heureux avenir du pays en dépendait. Ceux-ci le prièrent de bien vouloir être leur agent, ce qu'il accepta. A ce titre il prêta à la commune d'Isérables 200 couronnes appartenant à la fondation du collège, dont la moitié avec les intérêts d'une année fut retirée en 1677 pour être placée ailleurs, avec l'assentiment du supérieur actuel, R. P. Jacques Welti (1). Il était non moins dévoué à la maison nouvelle des Ursulines de Brigue, et les annales de la maison font mention des nombreuses preuves de dévouement qu'il leur a données. Adrien IV se rendit avec lui en 1672 à Brigue pour aviser à quelques mesures réformatrices devenues nécessaires dans cette maison. Le 29 mai, la maison fut détachée de la maison-mère de Fribourg et il fut procédé aux élections. Anne Philipponat fut nommée supérieure, Marie-Cécile de Stokalper assistante, deux femmes trèsdignes à l'élection desquelles M. Will avait donné toute son adhésion. Il présida le 5 février 1675 au nom de l'évêque à la profession religieuse, dans la même maison, de Anne-Françoise de Riedmatten et de Marie-Christine Ruvuen. Il fut également appelé à présider à une nouvelle élection de la supérieure, qui eut lieu le 27 novembre de la même année. Sur ses avis l'ancienne fut confirmée. Le 23 vembre 1678, il présida encore à une troisième élec-

<sup>(1)</sup> Tiré des actes paroissiaux de Chamoison.

tion après avoir célébré la messe et donné la communion aux sœurs dans leur chapelle (1).

Il rendit aussi d'éminents services aux sœurs Bernardines du couvent de Collombey. Il fit la visite canonique de cette maison les années 1669 et 1681, et sa présence leur fut très avantageuse. Les mesures prises par lui pour l'heureuse administration et direction de ce couvent respirent toute la charité et la profonde piété qui l'animait, et la connaissance parfaite qu'il avait de la vie religieuse. Qu'on nous permette de citer ici quelques-unes des ordonnances qu'il y a faites : « On éloignera soit en dehors soit dans l'intérieur du couvent tout ce qui pourrait être un obstacle aux exercices spirituels (2). — Si une sœur est réprimandée, punie, que rien n'en transpire au dehors afin de ne pas diffamer la maison, — que les sœurs gardent soigneusement le statut qui leur prescrit de faire acte de présence à l'obéissance et à la coulpe. - La cloche sonnera les quarts d'heure après les récréations. - Les sœurs se feront les corrections réciproques comme du passé. - Elles suivront ponctuellement les statuts qui règlent les rapports avec le confesseur et le directeur. A cette fin, on en fera fréquemment la lecture en communauté. - Qu'on ait grand soin des malades et commisération avec celles qui seraient faibles d'esprit ou de corps. — Les observances, us et coutumes, concernant les cérémonies, le chant, la récitation de l'office divin seront fidèlement gardées. - Les exercices spirituels, comme la prière, l'examen, la lecture, ne doivent jamais être différés sous prétexte de travaux manuels qui peuvent être

<sup>(1)</sup> Annales du couvent des Religieuses de Brigue.

<sup>(2)</sup> Il paraîtrait qu'il n'y avait pas de clôture alors, les Sœurs pouvaient sortir. Aujourd'hui la clôture est strictement gardée.

remis. - Qu'on se garde de faire connaître les fautes, les imperfections, les tentations, les mauvais penchants d'une consœur, si ce n'est à la supérieure, au confesseur, au directeur, qui sont chargés d'y porter remède par leurs instructions et remontrances. — On doit accorder aux novices le temps nécessaire pour s'instruire des devoirs religieux te de tout ce qui a rapport à l'état qu'elles veulent embrasser, et on ne doit pas les en détourner en leur donnant des occupations qui y sont étrangères. - Les sœurs ne devront ni manger ni boire avec des ouvrières ou ouvriers du dehors, ne point s'entretenir avec eux aux bâtiments de la grange, surtout pas de nuit. — Les sœurs converses pèseront bien leurs paroles, se garderont de mépriser ou de blâmer leurs consœurs soit au dehors, soit au dedans; on punira celles qui seront trouvées coupables sur ce point. - Que les ordonnances, qui veulent, que de temps à autres les offices soient changés, soient fidèlement observées. — Aucune fille ne sera reçue, aucun arrangement pris avec elle ou avec ses parents, sans l'assentiment de l'évêque. - Les sœurs se garderont de faire connaître au dehors par des plaintes les sujets de mécontentement qu'elles pourraient éprouver, et de parler de manière à porter préjudice à la maison. — Qu'aucune ne s'avise de se montrer insolente envers la supérieure, lorsqu'un ordre lui est donné, disant : Je ne veux pas, je ne le ferai pas. Que celle qui agirait ainsi soit punie sans merci. — La correction des sœurs doit se faire selon la règle, doit être acceptée en esprit d'humilité et de gratitude (1). »

<sup>(1)</sup> Dans ces trois visites du couvent, M. Will élabora des ordonnances au nombre de 22, dont l'original se trouve à la cure de Trois-Torrents. Elles sont intitulées « Recueil des ordonnances faites par les Rmes évêques ou autres par eux délégués. »

Dans sa dernière visite, qui eut lieu en 1681, M. Will avait dit aux sœurs de cette maison : « Mettez toute votre confiance en Dieu, loin de vous tout découragement. Sans doute de grandes épreuves sont réservées à votre maison, mais ce ne sera pas vous, qui êtes réunies ici, qui les subirez, mais celles qui vous succèderont. J'espère que Dieu, qui m'a déjà accordé bien des grâces, m'accordera aussi celle que je lui demande instamment, de la conservation de votre maison, dont l'existence ne sera interrompue que pour un temps. » Le saint homme lisait dans l'avenir, et sa prophétie s'est accomplie en entier. Le couvent existe encore. Mais à l'époque de la révolution française, deux délégués du gouvernement helvétique, Louis Dufary et Hyacinthe Darbelley, se présentèrent et exigèrent, un inventaire détaillé de tous les meubles et immeubles du couvent. Un an plus tard, ces deux hommes reparurent pour déclarer aux sœurs qu'au nom de la liberté il leur était permis de se marier; les sœurs répondirent à cette déclaration en témoignant les sentiments d'une profonde indignation. Aucune ne devint infidèle à ses promesses. Enfin le 17 janvier 1812, le gouvernement français supprima le couvent, mais après la chute de Napoléon Ier les sœurs purent rentrer dans leur paisible retraite le 4 décembre 1815. Un autre orage les menaça à une époque plus récente. Après la guerre du Sonderbund, le gouvernement provisoire du Valais supprima le couvent par voie d'extinction. Heureusement cet orage se dissipa et des jours plus calmes vinrent sourire à ces pieuses habitantes. Sous l'égide du gouvernement actuel, protecteur des maisons religieuses, elles continuent de respirer librement; et la prophétie de M. Will continue de s'accomplir. Lors de sa dernière visite, les sœurs supplièrent M. Will de s'interposer auprès de l'évèque afin qu'il leur fût donné un aumônier à demeure fixe. Il tint la promesse qu'il leur en fit, et sur ses instances elles obtinrent leur premier aumônier dans la personne de M. Claude Berrut, de Trois-Torrents. Les annales de la maison font mention fréquente de M. Will en des témoignages pleins de gratitude rendus à sa mémoire. « Ses lettres, — y est-il dit, — redisent assez haut tout le bien qu'il nous a fait (¹). »

#### VI.

Le R<sup>me</sup> Vicaire-général était, comme nous venons de le voir, surchargé d'occupations, qui, semble-t-il, auraient dû absorber toute son énergie. Mais il n'en fut pas ainsi; il suffisait encore à d'autres sollicitudes, à d'autres aspirations. Aussi faut-il que nous l'envisagions maintenant à un autre point de vue. Il était regardé comme le thaumaturge de son temps, et la réputation de sa sainteté s'était répandue dans la plupart des pays de l'Europe. Nous en voyons une preuve dans les lettres sans nombre trouvées dans ses papiers après son décès, qui lui avaient été adressées par des personnes haut placées de diverses contrées. Mais comment avait-il pu arriver à être connu ainsi, lui qui, né dans la vallée du Rhône, avait toujours vécu, après ses études, éloigné du grand monde? Nous répondons à cette question en deux mots. Sa sainteté, son grand amour de la prière, sa vie de veilles et de jeunes continuels, sa

<sup>(1)</sup> Une partie de ces lettres a disparu à l'époque de la révolution française, une autre a été enlevée le 20 octobre 1850, un dimanche, pendant que la communanté assistait à la ste messe. Les archives furent forcées et tous les documents enlevés. Les Sœurs sont rentrées en possession d'une partie des archives. Quant aux lettres rien n'a pu nous être communiqué. C'est bien là un des caractères saillants de la méchanceté d'anéantir tout ce qui se rapporte au passé.

charité pour les pauvres et les malades, la lui ont faite, cette grande réputation. On lui amenait une foule de malades, d'impotents que la science et l'art des médecins n'avaient pu guérir. Il recourait aux moyens naturels et surnaturels pour leur rendre la santé. En effet, il était médecin lui-même et possédait en fait de plantes officinales des connais-sances très-étendues. M. Jean-Gabriel de Werra, de Louèche, l'ayant informé que sa femme malade n'attendait sa guérison que de lui, il lui répondit en ces termes: « Je prends une vive part à la maladie de votre noble et vertueuse dame. Je suis disposé à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour lui venir en aide; mais la distance qui nous sépare est, hélas! trop grande. Si le voyage ne l'incommodait pas trop, et qu'il y eût possibilité du reste, il faudrait qu'elle vienne ici accompagnée d'une servante. Désireux de plaire à M. son époux, je lui offre un de mes appartements. Nous avons ici à notre disposition des ressources physiques et spirituelles. Nous vous laissons parfaitement libre d'accepter notre proposition. Cette lettre écrite en 1687 porte sa signature accompagnée du titre de Doyen de Valère, qu'il avait obtenu en 1681. Une huile béaite (¹) qu'on envoyait à de grandes

<sup>(1)</sup> La tradition porte que le pieux chanoine a opéré au moyen de cette huile de nombreuses guérisons. On lui en demandait des contrées étrangères. Cette tradition n'est pas dénuée de fondement. On en trouva chez lui après son décès. Un document authentique existant encore, provenant du canton de Schwytz, en fait foi. Jean Balthasar Lindauer s'adressa à M. Melchior Rittiman, curé à Tuggen, dans la Marche, pour lui demander des renseignements sur cette huile. Le curé ayant réuni ses paroissiens les questionna sur ce qu'ils savaient à ce sujet, et ils lui avouèrent sincèrement qu'ils avaient éprouvé l'efficacité salutaire de cette huile. Les ayant fait entrer au presbytère, il consigna par écrit les dépositions des témoins, en présence de Jean-Victor Huber, ancien trésorier de Tuggen, et rédigea un acte authentique daté du 9 août 1713, muni du sceau officiel et

distances, servait au Vénérable dans les cures prodigieuses qu'il opérait, outre la prière et l'imposition des mains. Il faisait souvent ressentir aux mauvais esprits toute l'efficacité de sa puissante influence, et il délivra nombre de possédés. Le 25 avril 1695, il pria les dignitaires du Chapitre de se rendre auprès de lui à Valère pour leur annoncer que sa fin approchait. « Ayant été vidome de Cortona, leur dit-il entre autres choses, — où se trouvent des propriétés du Chapitre, - j'y ai encore des intérêts à tirer. Je désirerais y fonder deux messes annuelles pour le soulagement de mon âme, à célébrer en la chapelle de St-Gothard. » Les assistants ne purent qu'approuver ses intentions, et la fondation eut lieu (1). Le curé de St-Maurice-du-Lac célèbre chaque année ces deux messes dans la chapelle sus-mentionnée au nom du Chapitre de Sion. Le 6 juin de la même année, M. Will fit ses dernières volontés. En vertu de son testament commençant par la formule ordinaire, il lègue une certaine somme à ses héritiers du côté paternel, déclarant qu'il les a satisfaits, et le reste à ses parents du côté de sa mère jusqu'au troisième degré inclusivement. Le 7 avril 1697, il ajouta à ses derniè-

des signatures requises. En voici la teneur: « Afin de satisfaire à la demande de Jean Balthasar Lindauer, originaire du centou de Schwytz, moi, le soussigné, certifie par cet écrit que des hommes et des femmes de ma paroisse de Tuggen, dans la Marche, déclarent en toute vérité avoir éprouvé la salutaire efficacité d'une huile qui a été bénite par le Doyen de Valère Mathias Will, de sainte mémoire. Parmi ceux qui le déclarent je nommerai: 1. François Melcher, qui complètement estropié et ne pouvant plus marcher pendant 18 semaines qu'au moyen d'un bâton, a eté guéri au moyen de cette huile après avoir inutilement recouru à l'emploi de toutes sortes de remèdes; 2. Jean Spies qui, grâce à cette huile, a été guéri d'un mal chronique, » (Manuscrit des archives de Valère).

<sup>(1)</sup> Archives du Chapitre de Sion.

res volontés une disposition en faveur d'une cousine qui avait été sa ménagère depuis longues années, consistant dans la cession d'une maison qu'il possédait à Naters. « Ne possédant que peu, - dit de lui M. le Chanoine de Rivaz, - il ne laissa que peu après lui. » D'une bonté excessive. il ne savait rien refuser. Cédant aux instances toujours renouvelées de permettre qu'on fit son portrait, il disait : « Si ces braves gens trouvent plaisir à avoir ma ressemblance, quelle raison pourrais je avoir pour m'y opposer. » Aussi son portrait se voit en plus d'un endroit (¹). Comme nous l'avons déjà fait remarquer, il était toujours prêt à lever des fonts sacrés un enfant, chaque fois qu'on le demandait; à un âge plus avancé, il se faisait remplacer. Lui faisait-on des représentations sur les grandes dépenses que cela entraînait pour lui. il répondait: « J'en éprouve un si grand plaisir! Notre Seigneur aimait les enfants, et moi aussi je les aime. » Le pieux vieillard sentait que sa fin approchait rapidement et que ses forces déclinaient à vue d'œil, mais c'était d'un regard serein qu'il voyait l'éternité venir à lui. Le 14 juin 1696, il remit, à l'âge de 85 ans, sa belle âme entre les mains de son créateur, après cette longue carrière si féconde en mérites, courbé sous le poids des ans, mais encore en pleine possession de ses facultés mentales, considéré comme un saint doué du don de prophétie.

Conformément à la coutume, il fut revêtu de ses ornements sacerdotaux et exposé dans la chapelle

<sup>1)</sup> De tous les portraits du Vénérable que nous avons vus, celui qui se trouve dans la maison du chapitre nous paraît surpasser les autres en ressemblance. Nous en fimes, il y a une dizaine d'années, prendre la copie lithographiée in folio par la maison Benziger, à Einsiedeln, avec cette inscription: Mathias Will, Doyen de Valère, Docteur en philosophie et en théologie, né l'an 1612, mort le 14 juin 1696 en odeur de sainteté. »

mortuaire. La nouvelle de sa mort se répandit en ville et dans les environs avec la rapidité de l'éclair. Une foule innombrable accourut pour rendre à sa dépouille mortelle les hommages de respect qu'on rend à celle des saints et pour obtenir quelque souvenir de ce qui lui avait appartenu. Des artistes s'empressèrent de reproduire les traits du vénérable défunt (¹). Comme on le sait, il fut enterré à Valère, à l'entrée de la chapelle de Ste-Catherine, derrière la grille. Une belle pierre tumulaire avec l'épitaphe, que nous citons dans notre avant-propos, recouvre l'illustre défunt.

#### VII.

Dieu se plût à glorifier son serviteur par des prodiges. L'affluence du peuple à sa tombe ne cessa pas avec le jour de ses funérailles; de nombreux pèlerins continuent de s'y rendre pour obtenir soulagement, délivrance des maux de cette vie par l'intercession de Celui que Dieu avait comblé de ses faveurs spéciales. Bien des personnes vivantes sont prêtes à témoigner des grâces qu'elles ont reçues à son tombeau. Rien, malheureusement, n'a été consigné, et les Ex-Voto, innombrables témoignages de la réalité de ces grâces, ont été déplacés. Nous sommes cependant en mesure de constater un fait merveilleux sur la déposition orale, dont nous sommes le témoin auriculaire, faite par Messieurs les professeurs de théologie Machoud et

<sup>(1)</sup> L'image du vénérable dans son cercueil se voit en plusieurs endroits. Il est représenté revêtu d'une chasuble noire, la tête reposant sur un coussin élevé, couverte d'une calotte, tenant un crucifix dans ses mains jointes, d'un côté le calice, de l'autre la représentation de la chapelle de Tous-les-Saints, chapelle qui se trouve au-dessous de Valère.

Pierre-Joseph de Preux: « Nous nous trouvions, disent-ils - dans l'église de Valère (1), lorsqu'un homme perclus du canton de Schwytz y fut amené; il fut étendu sur le tombeau du Vénérable, et ses compagnons se mirent à prier à haute voix. Bientôt le perclus se leva et se tint debout. Tous de s'écrier : Miracle, miracle! Dès ce moment il marcha sans aucune difficulté. Voilà ce dont nous avons été les témoins oculaires. » Ajoutons à ce témoignage de deux hommes illustres par leur science, celui d'un autre homme dont les assertions doivent nous paraître d'autant plus fondées qu'il était docteur en médecine, celui de M. Schinner. Nous lisons ce qui suit dans son ouvrage intitulé: Description du Département du Simplon. « C'est sur ce fort (Valère) que se trouve la grande église fort ancienne, dédiée à la Vierge, et où il y a une jolie petite chapelle grillagée en fer, dédiée à Ste-Catherine, Vierge et martyre, dans laquelle, au pied de l'autel, se trouve enterré le Bienheureux et Béat Chanoine Mathias Will, en son vivant Chanoine et Doyen de Valère, et duquel nous allons dire quelque chose, notamment de sa piété et de sa vie sainte; il est mort en 1696. Ce corps est tellement en vénération chez les Valaisans et surtout chez le peuple valaisan, qu'il y a peu de jours dans l'année où des malades ne se rendent sur sa tombe pour y obtenir leur guérison par son intercession auprès de Dieu; aussi y obtiennent-ils souvent leur guérison radicale, tels que les boîteux qui y obtiennent l'usage de leurs jambes, et en témoignage y laissent leurs béquilles, dont ils s'étaient servis pour y arriver; des possédés même conduits sur cette tombe, y ont été délivrés. D'autres encore y ont été guéris du mal caduc; enfin des malades et des fiévreux sans nombre v ont

<sup>(1)</sup> Ce fait n'ayant pas été consigné, les témoins n'ont pu nous préciser la date du jour et de l'année.

été délivrés de leurs maladies par sa puissante intercession, et ensuite de son invocation très-humble et confidentielle de la part de tous ces malades; mais quoiqu'il en soit à cet égard, je le regarde pour un personnage très-pieux, jouissant à juste titre de la réputation d'un saint homme, et surtout d'un grand exorciste, ce que son épitaphe: « Exorcista potens, » établit d'une manière manifeste, ainsi qu'une infinité de tableaux ou portraits qui le dépeignent tous comme faisant l'exorciste sur des possédés; ce qui le prouve, c'est qu'il y a peu de maisons un peu aisées dans le pays où l'on ne trouve pas un sinon plusieurs de ses portraits, tellement y jouissait-il de confiance et de réputation. Dans tous ces portraits aussi on voit briller dans ses yeux cette douceur, cette humilité et cette sérénité qui accompagne la vraie dévotion sans exagération comme sans affection, et j'ose dire, et le dois même, quoique médecin de mon état, qu'on dit d'ailleurs assez incrédules, que j'ai moi-même vu plusieurs guérisons arrivées sur sa tombe, dont des médecins savants avaient désespéré, et je vis confiant, que moi et les miens, avons déjà plusieurs fois aussi senti les effets heureux de son invocation sincère dans diverses maladies, ne négligeant néanmoins aucunement les secours et l'emploi des remèdes indiqués; enfin pour dire tout en un mot, il jouit de la réputation sinon unanime, du moins de la plupart du peuple valaisan, d'un très-saint homme. Mais il est temps que j'arrête ma plume profane, qui n'est pas digne ni en état de faire le juste éloge d'un homme aussi pieux qu'était ce bienheureux chanoine, à l'intercession efficace duquel je me recommande pour toujours ainsi que les miens; seulement dirai-je à son éloge que la confiance des Valaisans envers lui est tellement générale et grande, qu'ils ont presque oublié les autres patrons du pays, St-Théodule et St-Maurice.»

Nous l'avons dit, la réputation de sainteté de M. Will avait franchi les frontières de son pays. Un prêtre allemand, autrefois curé à Conches et stationné plus tard dans le diocèse de Rottenburg, royaume de Wurtemberg, envoyait à l'un de ses amis les lignes suivantes : « J'ai été grandement surpris de remarquer que nos gens ici ont connaissance de feu M. le Doyen Will, et ont en leur possession des lettres écrites de sa main. On l'invoque ici dans les maladies avec plus de zèle même qu'en Valais. »

Comme tous les saints, M. Will avait une grande dévotion à la Ste-Vierge. Désireux d'obtenir une heureuse fin par son intercession, il fit peindre son image dans un genre de représentation particulier. La mère de Dieu y parait dans toute la fraîcheur de sa beauté et de sa jeunesse virginale, couronnée de lys, conduisant par la main l'enfant Jésus vers Ste-Catherine, vierge, martyre, patronne du Valais. Le divin enfant lui fait de la main droite une offrande que la vierge d'Alexandrie reçoit avec des témoignages de profonde humilité. Cette belle toile se trouve parfaitement conservée dans la grande salle du chapitre.

Dans les bénédictions que le Vénérable prononcait sur les malades, il se servait d'une étole qui existe encore. Cette étole a passé en plusieurs mains. Elle s'est trouvée, au Grand-St-Bernard, en la possession de M. Roshard, qui dangereusement malade, la légua à M. le chanoine Guisolan. Celui-ci l'emporta avec lui à Martigny (¹) et la garda, à cau-

<sup>(1)</sup> M. Pierre Maurice Guisolan, originaire de Chénens, paroisse d'Autigny, canton de Fribourg, frère de Mgr Maxime Guisolan, de l'ordre des Capucins, évêque de Lausanne, entra, après avoir achevé ses études, dans l'ordre des chanoines du St-Bernard. Il mourut en 1791, étant prieur de Martigny, et ayant bien mérité de son ordre.

se de ses sentiments de profonde vénération pour M. Will, jusqu'à sa mort. En 1858 M. le chanoine Hyacinthe Carraux l'apporta à Sion, où elle fut deposée à Valère, soigneusement enveloppée et munie d'une inscription.

Puissent les fidèles de nos jours se rendre au tombeau du Vénérable dans les sentiments de vive confiance qui animaient leurs devanciers. L'autorité ecclésiastique n'a pas, sans doute, sanctionné officiellement les témoignages de vénération que l'on rend à sa mémoire, puisque rien n'a été recueilli, aucune démarche faite dans cette fin. Espérons, toutefois, que la génération à venir saura se montrer plus reconnaissante envers la mémoire de ce grand homme, et activera avec énergie la mise en cause de sa Béatification.